

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°18

**OBJET : FONCTION PUBLIQUE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D' ANCONA, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil de créer les emplois nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et satisfaire les besoins des usagers du service public.

C'est pourquoi je vous propose de créer :

- **1 emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe** pour permettre le reclassement d'un agent physiquement inapte à ses fonctions d'Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure,
- **1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale**, de catégorie B, afin de remplacer le départ d'un agent de la crèche trois p'tits tours suite à sa mutation.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires dans le cadre de la mobilité mais aussi aux agents contractuels. Il peut être pourvu par un agent lauréat du concours ou titulaire d'un grade du cadre d'emplois correspondant, ou à défaut par un agent recruté par voie de contrat.

Dans ce dernier cas, l'agent doit posséder le diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.

La rémunération est fixée par référence à l'échelonnement indiciaire des auxiliaires de puériculture. Elle est assortie du RIFSEEP accordé aux agents de la collectivité.

- **1 emploi d'Adjoint technique** en substitution d'un emploi d'ATSEM libéré par un départ à la retraite en école maternelle.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires dans le cadre de la mobilité mais aussi aux agents contractuels.

La rémunération est fixée par référence à l'échelonnement indiciaire des adjoints techniques. Elle est assortie du RIFSEEP accordé aux agents de la collectivité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en adéquation les emplois avec les besoins du service public

DÉCIDE

Article 1 : De créer les emplois indiqués ci-dessus.

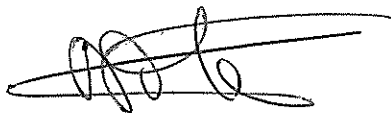
Article 2 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

VOTANTS : 35

POUR : 35

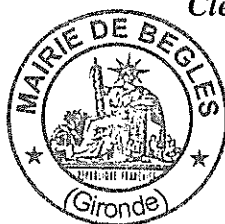
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023